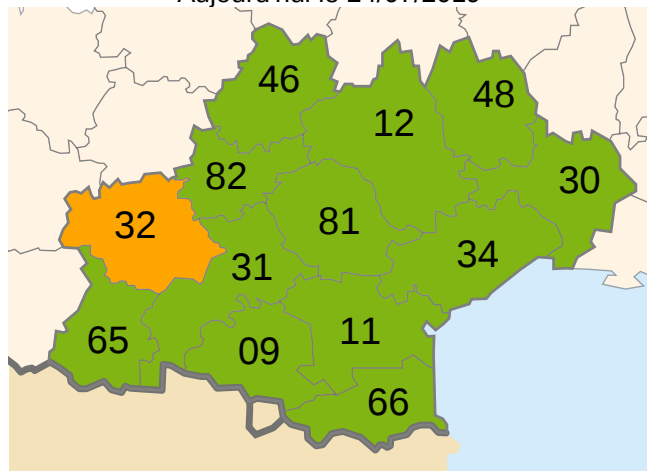
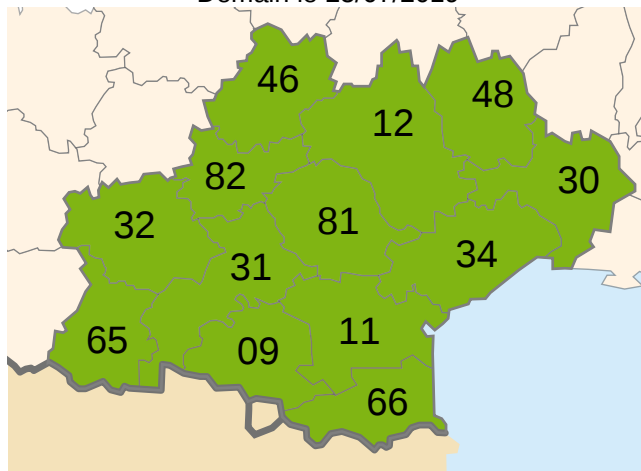


SITUATION

Aujourd'hui le 24/07/2019



Demain le 25/07/2019



Aujourd'hui le 24/07/2019			Départements	Demain le 25/07/2019			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende:

Procédure d'alerte

Procédure d'information

Pas de procédure

O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Suite à une montée rapide des concentrations en ozone en cette fin d'après-midi sur l'est du département du Gers, Atmo Occitanie a constaté à 16h ce jour le dépassement du seuil d'information et de recommandation. La situation devrait s'améliorer dans les prochaines heures avec une baisse des niveaux de concentration.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques de ce jour ont favorisé la formation d'ozone et son accumulation sur l'est du département du Gers.

EVOLUTION :

Les conditions météorologiques prévues à ce jour pour demain (jeudi) devraient favoriser la dispersion de l'ozone. Atmo Occitanie ne prévoit pas pour le moment de persistance de cet épisode de pollution pour la journée de jeudi.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Recommandations de protection individuelle

Populations vulnérables : <i>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques</i> Populations sensibles : <i>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</i>	- Limitez-les sorties durant l'après-midi. - Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles à l'intérieur peuvent être maintenues. - En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.
Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

Recommandations pour limiter les émissions de polluants

A la maison / au travail	- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis. - Maîtrisez la température dans les bâtiments (climatisation).
Déplacements	- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun. - Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
Industriels	- Reportez les émissions d'oxyde d'azote ou de composés organiques volatils à la fin des épisodes de pollution.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org

Contact départements [09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] :
06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr

ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44

